BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 486

22 – CÔTES-D'ARMOR

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-BRIEUC

Ventes et cessions

309 258 564 RCS Saint-Brieuc.
ETABLISSEMENTS COZIGOU.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 199680.00 EUR.
Adresse : le Lannec, 22200 Plouisy.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : ETABLISSEMENTS COZIGOU Société par Actions Simplifiée au capital de 199 680 Euros Siège social : Le Lannec 22200 PLOUISY RCS SAINT BRIEUC 309 258 564 SARL COZIGOU Société à Responsabilité Limitée au capital de 8 000 Euros Siège social : 1 rue Salavador Allende 29270 CARHAIX-PLOUGUER RCS BREST 323 147 785 AVIS DE FUSION PAR ABSORPTION De la société ETABLISSEMENTS COZIGOU Par la société SARL COZIGOU 1. Les Sociétés ETABLISSEMENTS COZIGOU et SARL COZIGOU sus-désignées ont établi le 15 septembre 2021, un projet de traité de fusion. Aux termes de ce projet, la Société SARL COZIGOU ferait apport à titre de fusion-absorption à la Société ETABLISSEMENTS COZIGOU de tous les éléments d'actif et de passif qui constituent le patrimoine de la Société SARL COZIGOU, sans exception ni réserve, y compris les éléments d'actif et de passif résultant des opérations qui seraient effectuées jusqu'à la date de réalisation de la fusion, l'universalité de patrimoine de la Société SARL COZIGOU devant être dévolue à la Société ETABLISSEMENTS COZIGOU dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion. 2. Les comptes de SARL COZIGOU et de ETABLISSEMENTS COZIGOU (Société absorbante), utilisés pour établir les conditions de l'opération, sont ceux arrêtés au 31.12.2020, date de clôture du dernier exercice social de chacune des sociétés intéressées. 3. Les sociétés participant à la fusion étant sous contrôle commun, les apports de la société absorbée sont évalués à leur valeur nette comptable au 31.12.2020, conformément aux prescriptions comptables fixées par les articles 710-1 et suivants du Plan comptable général issus du règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014. Évaluation de l'actif et du passif de la Société SARL COZIGOU dont la transmission à la Société ETABLISSEMENTS COZIGOU est prévue : - Montant de l'actif : 1 272 419 euros - Montant du passif : 358 009 euros - Soit un actif net de : 914 410 euros La société ETABLISSEMENTS COZIGOU, société absorbante, détenant la totalité des parts sociales de SARL COZIGOU, société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution de parts sociales émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. 4. La

différence entre la valeur nette des biens et droits apportés (Soit 914 410 euros) et la valeur comptable dans les livres de la société absorbante des 500 actions de la société SARL COZIGOU, dont elle était propriétaire (Soit 200 098,48 euros) différence par conséquent égale à (714 311,52 euros), constituera un boni de fusion. 5. Dépôt du projet au greffe : Le traité de fusion établi le 15 septembre 2021 a été déposé le 15 septembre 2021 au greffe du Tribunal de Commerce de SAINT BRIEUC, au nom de la Société ETABLISSEMENTS COZIGOU, société absorbante et au greffe du Tribunal de Commerce de BREST au nom de la Société SARL COZIGOU, société absorbée.

